

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2024

/

Délibération n° 2024D118

Le Conseil communautaire, convoqué le 12 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 18 novembre 2024 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 40

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, C. BARANGER, Ch. GUILLET, Ph. CLAUTOUR

APREMONT : G. CHAMPION, S. BUFFETAUT

BEAUFOU : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN

BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, F. FLEURY

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY

FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT

GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX

GRAND'LANDES : P. MORINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS

MACHE : F. RAGER

PALLUAU : G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU

N. KUNG, C. RENARD

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Ch. DURAND

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés : 7

AIZENAY : I. GUERINEAU donne pouvoir à C. BARANGER

PALLUAU : M. BARRETEAU donne pouvoir à G. BUTEAU

BELLEVIGNY : Ph. BRIAUD donne pouvoir à J. ROTUREAU, S. PLISSONNEAU

MACHE : C. NEAU donne pouvoir à F. RAGER

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER

Absents : 2

AIZENAY : F. MORNET

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS

Objet : Plan de financement pour l'installation en urgence d'un ouvrage d'étalement de la courtine Est du château d'Apremont.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que pour faire face au risque réel et sérieux d'effondrement du mur de la courtine Est du château d'Apremont, le Conseil a approuvé le devis de l'entreprise LEFEVRE centre Ouest 85480 BOURNEZEAU d'un montant de 728 252,17 € HT pour la mise en place d'une structure d'échafaudage et d'étalement pour une durée de 2 ans.

La pose en urgence de cet ouvrage est susceptible de pouvoir bénéficier d'une subvention de l'État (DRAC), de la Région et du Département.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant €
Fabrication et pose de la structure	728 252	Etat (DRAC) (20%)	145 650
		Région (15%)	109 238
		Département (15%)	109 238
		Autofinancement (50%)	364 126
Total	728 252 €	Total	728 252 €

Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le

ID : 085-200072882-20241118-2024D118-DE



Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement proposé.
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le dix-neuf novembre deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 25/11/2024.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

